



La Lettre du CAD

N°008 ■ Brazzaville, le 05/09/2022



Annonces

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

Septembre 2022, structuration CAD- Nkayi

Septembre 2022, mission conjointe avec WWF- documentation des allégations des exactions des éco gardes dans la Sangha

Octobre 2022, lancement antenne CAD Pointe-Noire

La campagne pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est en cours.

Dans ce numéro

P. 2

Soumouna : négation du droit au logement ; 09 août : Journée internationale des populations autochtones.

P. 3

Forum pour la Démocratie : étape de Ouesso ; Droit-de-l'hommeiser les aires protégées.

P.4

Structuration du CAD à Ouesso ; Elections : mêmes causes, mêmes effets.

Soumouna : négation du droit au logement



Tente pour une famille de 10 personnes

Plus de 540 habitants sont privés du droit au logement à Soumouna, village situé à environ 50km de Brazzaville. Ce village a pratiquement été rasé de la carte à la suite du conflit armé ayant opposé la force publique à la milice Ninja. Leur tort c'est de partager le même village avec le Pasteur Ntumi, chef de la milice Ninja. Ici, la principale activité de subsistance est la coupe de bois et la fabrication artisanale du charbon. La précarité y est extrême. Aucun plan de relance social pour le village n'existe.

Depuis la fin de la guerre du Pool (fin 2017), les habitants logent dans des tentes- dons du Haut-Commissariat aux Réfugiés. Aujourd'hui ces logements d'urgence sont déchiquetés de partout et exposent la dignité des occupants. *«Il y a multiplication de cas de morsure de serpent dans le village. Surtout la nuit, c'est très dangereux»*, témoigne un agent de santé. Avec la saison des pluies qui s'annonce, plusieurs personnes préfèrent s'établir en brousse sous des bâches pour être au moins à l'abri de la pluie confie un notable. D'une superficie de 4m² environ, ces tentes contiguës abritent jusqu'à 10 personnes dans le pire des cas.

Placer en défaut de logement toute la population de Soumouna et les 108 nourrissons de la localité est un acte criminel et une affirmation de l'attitude des gouvernants congolais à violer permanentement les droits humains.

Pourtant, le Gouvernement congolais avec l'appui de ses partenaires est parvenu à faire une évaluation chiffrée des besoins pour reconstruire le village de Soumouna et les autres localités touchées par ce conflit. 5 ans après la guerre, Soumouna reste invivable, aucune maison n'a été reconstruite.

Guerschom GOBOUANG

Le 9 août de chaque année, le monde célèbre les populations autochtones. Cette date marque également la première réunion, en 1982, du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones. Le patrimoine culturel, savoir-faire et les droits fondamentaux des autochtones sont, de façon particulière, mis en valeur ce jour-là. Pour cette année 2022, l'accent a été mis sur le rôle des femmes autochtones dans la préservation et la transmission du savoir traditionnel. Malgré une loi progressiste adoptée le 25 février 2011, les femmes autochtones n'ont pas un accès équitable ni aux soins de santé, ni à l'éducation et encore moins à l'emploi. Elles sont exposées à la précarité, exclues de la vie publique et victimes des violences de toutes sortes dans une impunité plus que totale.



Je vous emmène à Peké, un quartier autochtone situé à 5 kilomètres de la ville de Ouesso, chef-lieu du Département de la Sangha. Ici, c'est le jour et la nuit avec la ville d'Ouesso. On pourrait même parler d'**apartheid**. Les autorités, consciencieusement n'installent aucune infrastructure en vue d'améliorer les conditions de vie des autochtones. Pas d'eau potable, ni hôpital, ni électricité, ni même logement. Quelques enfants vont à l'école mais étudient dans des conditions piteuses et finissent par décrocher. Malgré leur exclusion et la précarité extrême, ils ne bénéficient d'aucune forme d'allocation sociale.

La loi n°5 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones reste un écran de fumé. L'espoir suscité par cette loi n'est toujours pas au rendez-vous parce que les initiatives sont décidées par les pouvoirs publics sans être réellement en contact avec les autochtones pour comprendre leurs difficultés et besoins pour enfin les impliquer dans les réponses appropriées. Partout ailleurs au Congo, comme à Peké, les autochtones vivent très en deçà du seuil de pauvreté. Discrimination et marginalisation sont les mots qui caractérisent leur situation.

Glenn BOUKA

Forum pour la Démocratie : Etape de Ouesso

Dans le souci d'asseoir sa base à l'intérieur du pays, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a tenu son deuxième Forum pour la Démocratie et l'Etat de droit (FoDem) à Ouesso, chef-lieu du Département de la Sangha.

Considéré comme un espace pour libérer la parole citoyenne, le FoDem repose sur le thème « **Pas de démocratie réelle sans participation de tous : bâtir une réponse nationale et locale** ». Comme le Concours Slam Voix Libres, le FoDem est une initiative exclusive du CAD qui travaille à la construction des citoyens engagés. A Ouesso il a réuni une centaine de personnes : retraités, jeunes sans emplois, travailleurs du secteur privé et public, organisation de la société civile, chef de quartiers, ouvriers etc... **tel est la philosophie du FoDem.**



Un des participants au FoDem Ouesso

Prenant la parole, les participants ont peint l'état de la démocratie et des droits humains dans le pays. Sans détour, chacun a pu s'exprimer. Par exemple, un des participants a soutenu que : « **Quand vous revendiquez un droit à Ouesso, vous êtes exposés à toutes sortes de représailles, la liberté d'expression est étouffée** ». Les participants ont montré qu'aucun secteur n'est épargné par les violations des droits de l'homme. En atelier ils ont travaillé sur six thématiques considérées comme prioritaires. Ces thématiques constituent la feuille de route du CAD pour le Département de la Sangha.

A la fin, un appel a été lancé auprès des autorités suivi des recommandations. Il a été recommandé au CAD de mener plus d'actions de plaidoyer et d'accompagnement des citoyens dans la revendication des droits. Lire le [COMMUNIQUE FINAL-FORUM POUR LA DEMOCRATIE, OUESSO – CAD Congo Brazzaville \(cad-cg.org\)](http://cad-cg.org)

En marge du Forum, une réunion de structuration du CAD Ouesso a eu lieu. Deux facilitateurs ont été désignés pour assurer la liaison avec le siège national.

Monica NGALULA

Droit-de-l'hommiser les aires protégées !



Tout le monde reconnaît l'importance de la conservation de la nature et la biodiversité. Elle assure entre autres les équilibres climatiques. Les pays forestiers se sont lancés dans cet exercice de conservation en créant des aires protégées de plusieurs types. La République du Congo, l'un des pays du Bassin du Congo, a un réseau national constitué de 18 aires protégées couvrant une superficie de 4,5 millions d'hectares soit 13% du territoire national. Le cadre légal sur la faune et les aires protégées manque encore des textes d'application. Dans ces aires protégées habitent des nombreuses communautés locales et autochtones dont la subsistance, la culture et l'identité sont très liées à ces paysages et écosystèmes de génération en génération. Les violations des droits humains sont nombreuses et peu documentées. En raison de la faible couverture des exactions imputables aux gardes forêts (éco gardes et Unités de surveillance (USLAB)), il est actuellement difficile de présenter avec précision l'ampleur des violations des droits humains dans ce secteur. Néanmoins, des nombreux faits documentés montrent que les droits humains son relégués au second plan. Les leaders communautaires qui s'opposent aux restrictions et conséquences négatives de la conservation sont réduits au silence par des méthodes inacceptables. Ces actions négatives causent entre autres violations de droits humains le dépeuplement forcé des villages, la privation des moyens de subsistance et des droits fonciers.

A la lumière de ce qui se passe dans les aires protégées, tous les donateurs devraient revoir leurs stratégies et appliquer aux politiques de conservation une approche fondée sur les droits qui profite à la fois aux communautés et à la biodiversité.

Trésor NZILA

Pool : la guerre oubliée



Entre avril 2016 et décembre 2017, le département du Pool a été le théâtre d'une guerre atroce. Des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été perpétrés par les belligérants. Mais ces exactions ont été oubliées. En mission d'enquête dans le Pool nous sommes intéressés aux disparitions forcées pour appuyer notre campagne pour la ratification de la Convention des Nations Unies contre ces disparitions. Une dizaine de cas a pu être documentée mais plusieurs autres demeurent méconnus. La commission d'enquête indépendante acceptée par le Gouvernement et soutenue par l'ONU reste d'actualité. Les violations des droits humains commises dans le Pool ne doivent pas tomber dans les oubliettes.

Espoir MABAYA

Na Moni

« Na Moni », j'ai vu en français, est une application mobile qui permet de faciliter la documentation des violations des droits humains au Congo.

« Na Moni » donne la possibilité à toute personne témoin ou victime d'une violation des droits humains de faire une signalisation.

www.cad-cg.org

Application mobile pour signalisation des violations des droits humains, **Na Moni** est téléchargeable gratuitement sur Play Store.

La Lettre du CAD

Auteur : CAD

Directeur : Trésor NZILA KENDET

Rédaction : Trésor NZILA, Dimitri SOBEKELA, Monica NGALULA, Glenn BOUKA, G. GOBOUANG.

Propriété : CAD

1620, Av des 3 Martyrs, entre la pharmacie Jagger et l'arrêt de bus Papa Gaz, Batignolles

+ (242) 05 533 07 63/06 607 20 25

cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org

@242cad Cad Congo



Vos suggestions aux adresses ci-dessus permettront d'améliorer la qualité du bulletin

Elections : mêmes causes, mêmes effets

De la Commission nationale électorale (CONEL) à la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), l'unique évolution se trouve dans la dénomination. Les pratiques sont restées les mêmes.

A la veille de chaque scrutin, une concertation politique est organisée pour distraire l'opinion. Ceux qui organisent et supervisent les opérations électorales sont les mêmes qui en proclament les résultats. Ils sont aussi par extension juges du contentieux électoral. Le pouvoir en place a volontairement verrouillé le processus électoral et créé des conditions de tricherie pour se maintenir au pouvoir. Pérenniser la dictature dans les urnes tel est le schéma choisi.



La CNEI venait d'organiser la plus sale des élections de l'histoire du pays. Tous les observateurs avertis peuvent le témoigner.

Malgré cette pagaille orchestrée par la CNEI, les touristes pseudo-observateurs de l'Union africaine ont eu le culot de parler d'élections transparentes et de vanter le système électoral congolais. Une position qui pue la corruption et déshonore les institutions africaines. S'il y avait un minimum de sérieux, les élections législatives et locales de juillet 2022 devraient être annulées dans plusieurs circonscriptions au regard des fraudes massives et anomalies évidentes rapportées çà et là. Bizarrement, rien n'a été fait et les recours introduits à la cour constitutionnelle ont tous été rejetés.

Le scrutin de juillet 2022 n'a pas que son lot de ratés. Le vote à Mouyondzi a montré combien la mobilisation de l'opinion est un puissant facteur pour que le choix des électeurs soit respecté. Pour les élections présidentielles de 2026, il faudra faire comme à Mouyondzi.

Dimitri Arnaud SOBEKELA

Ce bulletin est réalisé avec le soutien de :

